

# **Cours**

## **Les différents modes de financement**

### **Partie 2/2**

**Quels sont les différents modes de financement des entreprises ?**

# 4 - L'emprunt.

**Les emprunts obligataires.**

# **1 - Qu'est-ce qu'un emprunt obligataire ?**

# Qu'est-ce qu'un emprunt obligataire ?

➤ Recherche avancée

**Autorité des Marchés Financiers**  
**AMF**

**L'AMF** | **Actualités** | **Acteurs & produits** | **Espace Epargnants** | **Réglementation** | **Sanctions & transactions** | **Publications**

**Espace Epargnants**

Accueil : l'AMF à votre écoute

Savoir bien investir

Actualités

Protéger son épargne

**Comprendre les produits financiers**

- Supports d'investissement
- Placements collectifs
- Actions / Obligations**
  - Actions
  - Obligations
- Parts sociales
- Produits complexes
- Financement participatif (Crowdfunding)
- Offres au public de jetons (ICO)
- Placements atypiques
- Trading en ligne

Préparer ses projets

Mises en garde

Vidéos & outils

➤ Le Médiateur de l'AMF

➤ Contactez Epargne Info Service par internet

➤ Calculateurs financiers

➤ Base des produits d'épargne et des sociétés de gestion (GECO)

➤ Base des décisions & informations financières (BDIF)

**Comprendre les produits financiers**  
Actions / Obligations: Obligations

**Comprendre les obligations avant d'investir**  
Publié le 18 octobre 2018

Les épargnants détiennent sans le savoir beaucoup d'obligations, notamment dans le cadre de l'épargne salariale, de l'assurance-vie en euros ou de fonds et Sicav. Mais qu'est-ce qu'une obligation ? Comment investir en obligations ? Quels sont les risques ? Zoom sur les principales caractéristiques des obligations.

**Qu'est-ce qu'une obligation ?**

Une obligation est une part d'un emprunt émis par un Etat, une collectivité locale ou une entreprise, sur les marchés financiers. Souscrire à une obligation revient à consentir un prêt à un certain taux sur une durée précise (5 ans, 10 ans, 20 ans...) et connue dès le départ. En contrepartie, vous recevez les intérêts (le coupon) versés périodiquement. Le coupon est calculé en fonction de la valeur nominale du titre et du nombre de titres que vous achetez. Le montant de cette rémunération dépend du risque présenté par l'émetteur : plus le risque est élevé, plus le taux d'intérêt est important.



A l'échéance, l'obligation est remboursée : vous récupérez votre mise de départ, sauf en cas de faillite de l'émetteur.

Il existe plusieurs types d'obligations.

- Les obligations à taux fixe : la rémunération (montant du coupon) est connue à l'avance. Elle est fixée lors de l'émission et ne change pas pendant la durée de vie des titres.
- Les obligations à taux variable : le montant du coupon varie selon l'évolution des taux du marché.
- Les obligations indexées : leur taux d'intérêt est fixe, mais le montant du capital auquel ce taux d'intérêt s'applique évolue en fonction d'un indicateur déterminé contractuellement à l'émission : il s'agit en général du taux d'inflation dans une zone géographique donnée.
- Les obligations à coupon zéro : ce type d'obligations ne génère pas de coupon, les intérêts sont versés en totalité à l'échéance de l'emprunt après avoir été capitalisés sur toute la durée de vie de l'obligation.

A noter : certaines obligations peuvent ne pas être remboursées mais échangées contre des actions à l'échéance (ORA : obligations remboursables en actions) ou pendant leur durée de vie (obligations convertibles en actions).

**Le saviez-vous ?**  
Les rendements présentés dans la documentation relative à l'émission s'entendent hors frais et hors impôts. N'oubliez donc pas que le coupon est soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

**Comment investir en obligations ?**

## **2 - Quelles sont les conditions d'émission des emprunts obligataires ?**

# Quelles sont les conditions d'émission des emprunts obligataires ?

- Être une **société par actions** (SA, SCA, SAS)
- **Capital entièrement libéré** sauf si les titres non libérés sont destinés aux salariés
- Avoir clos **2 exercices comptables approuvés par les actionnaires**. Si ce n'est pas le cas alors l'actif et le passif devront être vérifiés par un commissaire aux apports
- Le conseil d'administration, le directoire, le ou les gérants ont qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée générale ou si celle-ci décide de l'exercer.
- Une SARL qui dépasse les [seuils de nomination d'un CAC](#) et dont les comptes des trois derniers exercices de douze mois ont été régulièrement approuvés par les associés, peut émettre des obligations nominatives à condition qu'elle ne procède pas à une offre au public de ces obligations.

**Le vocable de survie.**

# Le vocable de survie.



- **La valeur nominale** (ou le pair) : montant sur lequel les intérêts sont calculés : par année, semestre ou trimestre
- **Le coupon** : il correspond aux intérêts
- **Prix d'émission** : prix de l'obligation au moment de son émission. Le montant peut être différent du nominal. Si le prix d'émission est supérieur au nominal, on dit que l'obligation est « au dessus du pair ». La différence entre la valeur nominale et le prix d'émission constitue la **prime d'émission**.
- **Prime de remboursement** : Différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale

# Le vocable de survie.



**Exemple.** La société JEDI, émet un emprunt obligataire le 2.01.N dans les conditions suivantes :

Valeur nominale des obligations	100 €
Nombre d'obligations	10 000
Prix d'émission	98 € (98%)
Prix de remboursement	102 € (102%)
Taux d'intérêt	4,5%
Échéance	31.12.N+3
Versement du coupon	31.12

- **Prime d'émission** :  $100 - 98 = 2 \text{ €}$
- **Prime de remboursement** :  $102 - 100 = 2\text{€}$  (Au sens comptable :  $102 - 98 = 4\text{€}$ )
- **Coupon annuel** :  $100\text{€} \times 4,5\% : 4,5\text{€}$

# **3 - Comptabilisation de l'émission d'un emprunt obligataire.**

# Comptabilisation de l'émission d'un emprunt obligataire.

**Exemple.** La société JEDI, émet un emprunt obligataire le 2.01.N dans les conditions suivantes :

Valeur nominale des obligations	100 €
Nombre d'obligations	10 000
Prix d'émission	98 € (98%)
Prix de remboursement	102 € (102%)
Taux d'intérêt	4,5%
Échéance	31.12.N+3
Versement du coupon	31.12
Frais d'émission d'emprunt	12 000€

- **Prix d'émission** :  $10\,000 \times 100\text{€} \times 98\%$  : 980 000€
- **Prix de remboursement** :  $10\,000 \times 100\text{€} \times 102\%$  : 1 020 000€
- **Prime de remboursement** :  $1\,020\,000 - 980\,000 = 40\,000\text{€}$

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
512	Banque	980 000	
169	Primes de remboursement des obligations	40 000	
163	Autres emprunts obligataires		1 020 000

# Comptabilisation de l'émission d'un emprunt obligataire.



## Art. 212-11

Les **frais d'émission d'emprunt** peuvent être répartis sur la durée de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt.

Néanmoins, il est **possible de recourir à une répartition linéaire** lorsque les résultats obtenus ne sont pas sensiblement différents de la méthode précédente.

# Comptabilisation de l'émission d'un emprunt obligataire.

**Exemple.** La société JEDI, émet un emprunt obligataire le 2.01.N dans les conditions suivantes :

Valeur nominale des obligations	100 €
Nombre d'obligations	10 000
Prix d'émission	98 € (98%)
Prix de remboursement	102 € (102%)
Taux d'intérêt	4,5%
Échéance	31.12.N+3
Versement du coupon	31.12
Frais d'émission d'emprunt	12 000€ ht

- **Prix d'émission** :  $10\,000 \times 100\text{€} \times 98\%$  : 980 000€
- **Prix de remboursement** :  $10\,000 \times 100\text{€} \times 102\%$  : 1 020 000€
- **Prime de remboursement** :  $1\,020\,000 - 980\,000 = 40\,000\text{€}$

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
512	Banque	980 000	
169	Primes de remboursement des obligations	40 000	
163	Autres emprunts obligataires		1 020 000

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
6272	Commissions et frais sur émission d'emprunts	12 000	
44566	Tva déductible sur ABS	2 400	
512	Banque		14 400

# Comptabilisation de l'émission d'un emprunt obligataire.

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
6272	Commissions et frais sur émission d'emprunts	12 000	
44566	Tva déductible sur ABS	2 400	
512	Banque		14 400

## À la clôture : Étalement des frais d'émission sur la durée de l'emprunt

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
4816	Frais d'émission des emprunts	12 000	
791	Transferts de charges d'exploitation		12 000

n° de comptes	Libellé	Débit	Crédit
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	3 000	
4816	Frais d'émission des emprunts		3 000

- **Dotation** :  $12\,000 \times 1 / 4 \text{ ans} = 3\,000\text{€}$

**4 - Quelles sont les modalités de  
remboursement d'un emprunt obligataire ?**

# Quelles sont les modalités de remboursement d'un emprunt obligataire ?



<b>Remboursement in fine</b>	Le remboursement de la totalité de l'emprunt est effectué au terme du contrat
<b>Remboursement par amortissement constant</b>	Remboursement chaque année d'un même nombre d'obligations. Le calcul des intérêts porte sur le montant restant à rembourser.
<b>Remboursement par annuités constantes</b>	Remboursement identique chaque année.

# Quelles sont les modalités de remboursement d'un emprunt obligataire ?

Valeur nominale des obligations	100 €
Nombre d'obligations	10 000
Prix d'émission	98 € (98%)
Prix de remboursement	102 € (102%)
Taux d'intérêt	4,5%
Échéance	31.12.N+3
Versement du coupon	31.12
Frais d'émission d'emprunt	12 000€ ht

## Remboursement par amortissement constant

Remboursement chaque année d'un même nombre d'obligations. Le calcul des intérêts porte sur le montant restant à rembourser.

- Remboursement chaque année : 10 000 / 4 ans : 2 500 obligations
- Coupon d'intérêt : 100€ x 4,5% : 4,5€

## Annuité 1

- Emprunt - 2 500 x 102€ : 255 000€
- Intérêts - 10 000 x 4,5€ : 45 000€
- **Total** : **300 000€**

## Annuité 2

- Emprunt - 2 500 x 102€ : 255 000€
- Intérêts - 7 500 x 4,5€ : 33 750€
- **Total** : **288 750€**

# **Les emprunts indivis.**

# Les emprunts indivis.

**Il s'agit d'un capital financier versé par un prêteur envers une entreprise. Ce dernier s'engage à rembourser l'emprunt avec des intérêts, sur une certaine période.**

3 remboursements possibles :

*// **REMARQUE** : Les intérêts sont TOUJOURS calculés sur le capital restant dû. //*

1. **Remboursement in fine** : toutes les annuités ou mensualités comportent seulement des intérêts hormis la dernière qui est le capital total
2. **Remboursement par amortissements constants** : annuités ou mensualités avec capital constant, les intérêts diminuent à chaque annuité ou mensualité
3. **Remboursement par annuités constantes** : annuités ou mensualités sont constantes (même montant). Les intérêts diminuent et le remboursement du capital augmente à chaque annuité ou mensualité

# 5 - Le financement participatif.

# Le financement participatif.



Entrepreneur

Institutionnel

Conseiller



Recherche



Mon espace



Préparez-vous à réussir votre création d'entreprise

Accueil → Encyclopédie → Les financements → **Le crowdfunding ou financement participatif : un outil de financement de la...**

## Le crowdfunding ou financement participatif : un outil de financement de la création d'entreprises

Vous êtes à la recherche de financements (autres que bancaires) pour votre projet ?

Il est devenu possible aujourd'hui, grâce à internet, de solliciter des fonds auprès d'un large public via des plateformes de crowdfunding.

Ce type de financement peut prendre la forme d'un don, d'un prêt ou d'une prise de participation au capital de votre entreprise.

A vous de choisir la formule la plus adaptée à la nature de votre projet et à vos besoins !

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/divers/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil-financement>

**Les Geeks  
des Chiffres.**

# Exemple de sites

Menu + Proposer un projet

ulule

Rechercher Se connecter

**Donner à chacun le pouvoir d'agir \***  
\* pour un monde plus divers, plus durable, plus ouvert

Découvrir les projets Créateurs, lancez-vous !

<https://fr.ulule.com/>

**Les Geeks  
des Chiffres.**

# Exemple de sites



<https://www.kisskissbankbank.com/>

**L'idée,  
c'est de se  
lancer.**

Musique, film, écologie, BD, solidarité, restauration...  
1 690 131 contributeurs vous aident à financer vos projets  
créatifs, associatifs et entrepreneuriaux.

[Aide](#)

**Les Geeks  
des Chiffres.**

## 6 - Les autres financements.

# Le financement personnel

- **Ses économies, ses revenus, son patrimoine personnel**

**Les +** : risque réduit, idéal pour les petits projets et le démarrage de son activité, bien vu par les investisseurs

**Les -** : perdre son argent

# La love money

- **L'argent des 3C : Cousins, Copains et Cinglés**
- L'argent emprunté (coup de pouce) de sa famille ou de ses amis proches, investissement par amour et confiance

**Les +** : rapide à trouver, le risque familial est bien vu par les investisseurs, idéal pour les petits projets et le démarrage de son activité

**Les -** : peut créer des tensions familiales, souvent les sommes sont assez faibles

# Les concours (2019)



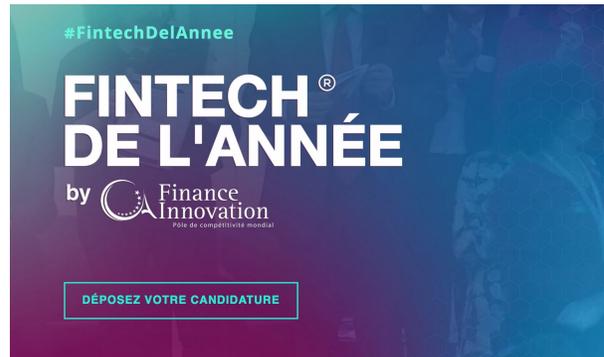
## Le phare de l'entrepreneuriat



## Prix Audace des autoentrepreneurs Dotations : 4000 euros



## Grand Prix Business Angels de la Création 2019



## Fintech De l'Année

Incubation & accompagnement



## Concours Start-up & Handicaps Dotation : 5000 euros

**Les Geeks  
des Chiffres.**

# Les concours (2019)

**Les +** : Très bon exercice de présentation du projet, dotation non remboursable : pas de contrepartie

**Les -** : beaucoup de temps, travail long, chaque concours a ses propres critères

# Les subventions

- **Via l'État français, l'UE, les régions**
- Exemple : Crédit impôt recherche, crédit impôt innovation

**Les +** : aucune contrepartie, renforce la crédibilité

**Les -** : difficile à obtenir (plusieurs critères, dossier lourd à monter)

# Les subventions



**Les Geeks**  
**des Chiffres.**



30 000 euros

# Les business angel

- En général des anciens chefs d'entreprise ayant un bon réseau ([France Angels](#), [Paris Business Angels](#), [Femme Business Angels](#)...)

**Les +** : pas de remboursement, sont résistants au risque, conseils & réseaux

**Les -** : possède une partie du capital, pacte d'associé exigeant, peuvent être intrusifs

# Les prêts d'honneur.

- Prêt à **taux zéro** accordé aux personnes qui créent ou reprennent une entreprise (le plus connu : [Réseau Entreprendre](#))

**Les + :** pas d'intérêt, augmente les chances d'obtenir un prêt bancaire par la suite, pas de garantie engagement sur la confiance, prêt attribué au porteur de projet et non à l'entreprise (augmente les fonds propres)

**Les - :** dossier lourd à présenter, difficile à obtenir

# Le capital risque

- Prise de participation au capital par des investisseurs en échange de fonds importants. Cela peut atteindre des millions d'euros.

**Les +** : conseils et réseaux, perte de contrôle minimisé, aucun remboursement demandé en cas d'échec

**Les -** : très sélectif (doit obligatoirement avoir un fort potentiel de croissance), une levée de fond est très longue à mettre en place, revente à terme peut être risquée, comptes à rendre plusieurs fois par an

# Le bootstrapping.

- **L'art de la débrouille : propres ressources + flux générés par le business**
- **Side project : activité secondaire en parallèle (activité de conseil par exemple)**

**Les +** : liberté financière, liberté de contrôle, faire preuve de persévérance et de courage (séduit les investisseurs), bénéficie souvent de subventions en +

**Les -** : nécessaire de générer un minimum de CA le plus vite possible, le mode side project empêche d'être focus sur le projet, risque de s'éloigner de ses objectifs, peu de budgets marketing

**Merci d'avoir suivi ce cours.**